

Séance extraordinaire du 13 juillet 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce treizième jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-sept heures quarante, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

Les membres du conseil de la Ville Clément Genest, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne et Amélie Landry déclarent qu'ils renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

Le maire invite les membres du conseil de la Ville à observer une minute de silence pour le décès des jeunes lévisiennes, mesdemoiselles Norah Carpentier et Romy Carpentier.

CV-2020-05-28

Condoléances aux membres et aux proches de la famille de mesdemoiselles Norah Carpentier et Romy Carpentier

À la suite du décès des jeunes lévisiennes, mesdemoiselles Norah Carpentier et Romy Carpentier dans des circonstances tragiques, les membres du conseil municipal compatissent particulièrement avec la douleur de la mère des fillettes et aucun mot ne serait suffisant pour exprimer le chagrin causé par cette disparition incompréhensible ;

La population lévisienne, les membres du conseil municipal et la Ville de Lévis sont de tout cœur avec la famille et tiennent à leur offrir leurs meilleurs sentiments ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres et aux proches de la famille des jeunes lévisiennes, mesdemoiselles Norah Carpentier et Romy Carpentier, durement éprouvés par la tragédie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-29

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Le maire mentionne que des questions peuvent être soumises par les citoyennes et citoyens via *Une journée dans la vie des citoyens*, qui se retrouve sur le site Internet de la Ville.

CV-2020-05-30

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-31

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 30 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 juin 2020 est déposé.

CV-2020-05-32

Aide financière à Le filon

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-018](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'accorder une aide financière non-récurrente de 5 850 \$ à Le filon, pour l'achat de matériel de protection pour trois jardins communautaires, ainsi que pour la mise en place d'un groupe d'achat de matériel de désinfection pour 40 organismes de la communauté afin de répondre aux normes sanitaires recommandées, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-33

Aide financière spéciale à des organismes

[Document d'aide à la décision DEV-2020-079](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière spéciale aux trois organismes identifiés selon le montant recommandé à la fiche de prise de décision DEV-2020-079, et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-34

Demande d'aide financière d'organismes promoteurs d'évènements annulés en raison de la pandémie de la COVID-19

[Document d'aide à la décision DEV-2020-085](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De donner suite aux recommandations formulées à la fiche de prise de décision DEV-2020-085 relativement à la demande d'aide financière d'organismes promoteurs d'évènements annulés en raison de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-35

Acquisition par la Ville des lots 2 849 446 et autres du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et demande de crédit budgétaire

[Document d'aide à la décision DEV-2020-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la promesse de vente des lots 2 849 446, 2 849 447, 3 283 331, 3 283 332 et 3 415 888 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-013, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder un crédit budgétaire pour des dépenses d'investissement relatives à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 947 000 \$ à même la convention d'aide financière intervenue avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-36

Adoption du Règlement RV-2020-20-49 modifiant le Règlement RV-2020-20-05 fixant pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2020-083](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-49 modifiant le Règlement RV-2020-20-05 fixant pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition des lots 6 269 607 et 6 258 502 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2020-20-49 modifiant le Règlement RV-2020-20-05 fixant pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-05-37

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2020-05-38

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 17 heures 54, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
